

Collège Fernand Garandeau
Rue du Collège
17390 – LA TREMBLADE
Tél 05 46 36 13 13 – Fax 05 46 36 14 29

Autorisation du droit à l'image

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des activités scolaires, pédagogiques et des différents projets menés au sein du collège, les adultes sont parfois amenés à prendre des clichés sur lesquels figurent les collégiens. De même, chaque année, le Foyer Socio Educatif propose à la vente les photos de classes traditionnelles que les élèves – et leurs parents- aiment garder comme souvenir des jeunes années.

Le droit à l'image est le même pour tous. De même qu'un adulte peut demander le retrait immédiat de son image à tout moment, de même le droit à l'image de nos collégiens doit être préservé. Les clichés ou films réalisés dans le cadre des activités du collège ne peuvent être destinés qu'à trois domaines essentiels :

- ⇒ l'illustration des projets et activités pédagogiques menés
- ⇒ la communication du collège avec l'extérieur : journal local, site Internet du collège, presse, télévision, ...
- ⇒ les photos de classes et photos individuelles

Il nous est indispensable de vous demander, pour 2014-2015, l'autorisation de prendre des clichés de votre enfant, dans le cas où cela est prévu dans les projets concernés.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Principale,
Corine SALVATIERRA

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

COUPON REPONSE

AUTORISATION DE PRISE DE VUES ET D'UTILISATION DES IMAGES

Je soussigné(e) M/Mme responsable de

l'élèveclasse de

☐ AUTORISE

☐ N'AUTORISE PAS (*) le collège Fernand Garandeau

A prendre des clichés de mon enfant dans le cadre des activités pédagogiques et éducatives de l'année scolaire 2014-2015.

Fait à, le/...../.....

Signature du responsable

(*) cocher la case de votre choix